

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par

M. Ghomi, M. Fait, Mme Chandler, Mme Klinkert, Mme Le Feur, M. Metzdorf, M. Fuchs,
M. Olive, M. Patrier-Leitus, Mme Heydel Grillere, M. Lavergne, M. Zulesi, M. Abad, M. Frei,
Mme Spillebout, M. Brosse, Mme Lemoine, Mme Le Hénanff, M. Sorez, M. Royer-Perreaut,
Mme Panonacle, M. Haury, M. Bordat et M. Lamirault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.